



Admr ont t il le droit de mettre les repos en les jours feries

Par **alexnex**, le **07/05/2016** à **09:06**

Bonjour je suis à admr en cdi je n ai pas de repos fixe ils me mettent en repos quand ça les arrangés ont t ils le droit de me mettre en repos un jour fériés merci de votre reponse

Par **P.M.**, le **07/05/2016** à **16:34**

Bonjour,

Lorsque vous êtes en repos un jour férié, c'est qu'il est normalement chômé et il doit donc vous être payé après 3 mois d'ancienneté...

Si l'employeur déplace systématiquement votre repos hebdomadaire sur un jour férié, il n'exécute pas le contrat de travail de bonne foi et il s'expose à devoir réparer le préjudice...

La Convention Collective applicable peut prévoir un certain nombre de jours fériés obligatoirement chômés...